

L'ajournement

L'ÉNERGIE—L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS RADIOACTIFS EN ONTARIO. B) LA RESPONSABILITÉ QUANT À L'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur le Président, le 25 mai 1984, après trois semaines d'attente pour que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) se présente à la Chambre et voyant qu'il n'y était pas, j'ai posé une question au ministre suppléant. Elle concernait l'enlèvement de 4,000 tonnes de déchets à faible radioactivité de la subdivision de Malvern, à Scarborough, et leur transport jusqu'à un endroit situé chemin Reesor, dans la ville de Scarborough, à proximité de ma circonscription de York-Nord puisque, en effet, l'emplacement se situe à quelques centaines de verges à peine de l'avenue Steeles qui sépare la ville de Markham de celle de Scarborough.

Je m'étonne que le représentant libéral de cette circonscription ne se soit pas préoccupé davantage de protéger les intérêts de ses électeurs, car il y va de l'entreposage d'environ 4,000 tonnes de matières contenant du radium 226 en quantités 20 à 280 fois supérieures à ce qu'on trouve normalement dans les gisements naturels de la région de Toronto.

● (1820)

En outre, les déchets qui doivent être transportés contiennent une bonne quantité d'arsenic. Le gouvernement fédéral qui, en vertu des termes de l'entente conclue avec l'Ontario le 3 novembre 1983, a reconnu sa responsabilité en ce qui concerne le stockage permanent de ces substances, a l'intention d'entreposer une bonne quantité de déchets contaminés sur une superficie d'environ deux acres de terre près de la petite rivière Rouge. Ils seront placés dans un grand sac ou un grand emballage en plastique à la surface du sol qui est composé de sable et de gravier. Cela permettra aux substances toxiques de s'écouler peu à peu dans la rivière Rouge.

Les habitants de la région dont certains vivent à 1,000 mètres de distance de l'endroit choisi seront évidemment contaminés. Une fois décomposé, le radium 226 devient du radon 222, un gaz cancérigène bien connu qui provoque des maladies respiratoires et d'autres troubles pulmonaires de nature cancéreuse chez les êtres humains. Il est sidérant que malgré toutes les preuves recueillies, le gouvernement songe encore à transporter à quelques milles des substances dangereuses pour la vie humaine et à les entreposer au niveau du sol près d'une rivière, alors que les habitants de la région sont alimentés en eau par des puits, et à les couvrir simplement d'un sac de plastique sans se soucier davantage de la santé de la population de la région.

Fort heureusement, un groupe de citoyens ont retenu les services d'une maison d'avocats qui ont entamé une poursuite devant la Cour fédérale du Canada et ont réussi apparemment à obtenir une injonction provisoire en attendant le transport de la terre contaminée selon la méthode que choisira le gouvernement fédéral.

Mon problème est très simple: étant donné la nature très dangereuse de ces déchets, comme en témoignent les très nombreux documents déposés auprès du tribunal—en fait, s'ils n'avaient pas été dangereux, le gouvernement fédéral n'aurait jamais accepté de les enlever de l'emplacement actuel—comment ce dernier a-t-il jamais pu envisager de les entreposer de la sorte à cet endroit?

Quand j'ai interrogé à ce propos le ministre des Finances (M. Lalonde), qui répondait à la place du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il a déclaré qu'un certain nombre de conservateurs s'étaient opposés à ce que les déchets soient entreposés ailleurs. L'Énergie atomique du Canada Ltée produit des déchets radioactifs et en règlemente l'enfouissement au Canada. Il doit certainement y avoir un emplacement sûr où entreposer ces déchets radioactifs. Si le gouvernement fédéral n'est pas en mesure d'en trouver un qui soit convenable, que pourra-t-il bien faire avec les faisceaux d'uranium des centrales hydroélectriques? Comment les entreposera-t-il? Il est manifestement grand-temps que le gouvernement prenne conscience de ses responsabilités et veille à faire enfouir ces déchets dans un endroit assez isolé pour que la santé des habitants des environs immédiats n'en soit pas indûment affectée.

● (1825)

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, jusqu'ici, le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité a porté ses efforts sur le nettoyage des anciens dépôts de Malvern et de Port Hope, en Ontario, ainsi que de Surrey, en Colombie-Britannique. Je vais parler plus précisément du cas de Malvern.

Environ 4,000 tonnes de terre légèrement radioactive pour laquelle il n'existe pas de lieu permanent de stockage sont actuellement entreposées sur des terrains résidentiels dans la subdivision de Malvern, à Scarborough. En 1983, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont signé un protocole d'entente en vertu duquel le gouvernement fédéral s'est engagé à stocker cette terre dans un endroit permanent quand il s'en trouverait. Préférant que la terre soit retirée de Malvern sans attendre qu'on ait établi un lieu de stockage, l'Ontario a accepté de collaborer avec le gouvernement fédéral en vue de trouver un lieu provisoire, assumant du même coup les dépenses supplémentaires que cette nouvelle étape, l'entreposage avant le stockage, a rendues nécessaires.

Le député a essayé d'attribuer la responsabilité de tout le problème au gouvernement fédéral. Je dois lui rappeler que les gouvernements provinciaux ont une très grande responsabilité dans ce domaine. Il y a eu en effet beaucoup d'opposition au site d'enfouissement qui avait été choisi. Le député sait très bien que des conservateurs s'y sont opposés de concert avec le grand public.

Le gouvernement fédéral, avec l'accord du gouvernement ontarien, a confié cette tâche au Bureau de gestion des déchets à faible radioactivité de l'EACL. L'enlèvement des déchets de Malvern a été retardé à cause d'une injonction provisoire obtenue par une groupe de résidents qui habitaient à proximité du site d'enfouissement temporaire.

Le gouvernement fédéral s'occupe maintenant très activement de tous les aspects de la gestion et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Canada, et cela depuis quelque temps déjà. Le député sait très bien qu'il s'agit d'une question qui touche les sensibilités des gens. Il est très difficile de trouver un site satisfaisant. Il reste encore beaucoup à faire avant que l'on mette en œuvre un système opérationnel complet, et il est essentiel de pouvoir compter sur la coopération et l'appui des gouvernements provinciaux et municipaux, du secteur privé et des citoyens pour atteindre cet objectif.